

Septembre

2016

n°227

**Compte-rendu
de la réunion du
6 septembre
2016**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

▪ **Intervention de la Poste :**

M. Paran directeur de La Poste sur notre secteur intervient pour apporter des précisions sur les démarches à entreprendre pour effectuer l'adressage de toute la commune. Il rappelle que chaque habitation devra avoir un numéro et un nom de voie précis.

Il conseille de respecter l'historique de la commune ainsi les noms des hameaux peuvent-être une base pour la dénomination mais il insiste sur le fait que chaque voie devra avoir un nom. Aussi, le Conseil décide de créer une petite commission pour travailler dès la fin du mois de septembre sur ce projet d'adressage.

▪ **Intercommunalité:**

Suite à la validation par les élus communautaires du retrait de 6 communes (Châtelus, Chevrières, Grammond, St Denis-sur-Coise, Viricelles et Virigneux) de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais (CCFL) pour rejoindre la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais (CCHL), le Conseil Municipal approuve cette

décision à l'unanimité et confirme sa position depuis des mois pour une coopération intercommunale à l'échelle des Monts du Lyonnais.

▪ **COCS –Toiture du Gymnase :**

Les travaux de réfection de la toiture et la verrière du gymnase d'un montant de 150.000 € sont programmés pour juin 2017. Aussi, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du COCS (Contrat Communal Simplifié) qui devrait s'élever à 55.000 €.

Le Conseil Municipal décide de solliciter M. B Fournier, sénateur, pour un financement par le biais de sa réserve parlementaire.

▪ **Réflexion sur l'avenir des commerces de la commune:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'une habitante de la commune d'ouvrir un commerce multi service au sein du village. Ce projet pourrait être réalisé dans les bâtiments de la maison communale en faisant quelques aménagements. Le Maire fait part de son inquiétude de voir le village se vider de ses commerces de proximité et propose de soutenir cette initiative qui permettra de relancer l'attrait du cœur du village.

Si ce projet venait à se concrétiser les missions de l'agence postale pourraient être transférées au commerce qui serait un relais poste et pourrait proposer les mêmes services.

Des devis pour les aménagements seront demandés afin de pouvoir ensuite demander des subventions aux Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) avec l'aide du SIMOLY.

En parallèle, une réflexion sera menée pour « reloger » les associations qui ont leur bureau dans ce bâtiment.

Aussi, suite à la fermeture de la Boucherie Grataloup, Monsieur le Maire souligne que l'information a été donnée au SIMOLY et à la CCFL au cas où l'opportunité d'un repreneur se présenterait.

▪ **Travaux Rue de la Victoire :**

En effectuant les travaux de renouvellement d'eau potable sur la partie située entre la place des anciens combattants et la rue du St Sépulcre, la nécessité de changer également le réseau d'eaux usées qui est fortement dégradé est apparue. Ces travaux n'étant pas prévus dans le marché initial, un surcoût et un délai supplémentaire sont donc prévisibles.

▪ **Questions diverses :**

- Les classes de CE2-CM1-CM2 se rendront au centre d'enfouissement des déchets de Roche La Molière. Le coût de la visite sera pris en charge par le SIMOLY et celui du transport par la commune.
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 8 octobre.
- La marche de l'Office du tourisme aura lieu le dimanche 9 octobre à Virigneux.



- ✓ **Recensement militaire :**
Les jeunes gens et jeunes filles nés en **octobre 2000**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.
- ✓ **Congés:**
Le secrétariat de mairie sera fermé **le 20 et le 21 octobre 2016**.
- ✓ **Ramassage des encombrants :**
Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant **le 21 octobre 2016** à la CCFL au **04 77 54 28 99**
Le ramassage se fera en novembre, les dates de ramassage seront fixées en fonction des personnes inscrites.
Les déchets qui seront ramassés sont : ce qui ne rentre pas dans le coffre d'une voiture, électroménager (réfrigérateur, congélateur, machine à laver...), canapés, fauteuils (séparer la ferraille), gros meubles.
Les déchets à ramasser seront **déposés au bord de la route, le matin du jour du ramassage**.
Les déchets qui ne seront pas ramassés sont : ce qui rentre dans le coffre d'une voiture (télévision, chaises...), matériel agricole (bâches plastiques, charrues...), déchets verts, poutres, planches, souches, gravats, autres matériaux de construction
- ✓ **Chiens errants :**
Nous vous rappelons que les propriétaires sont tenus de veiller sur leur chien. Ceci est une obligation, mais aussi une question **de bon sens et de respect d'autrui**. En effet les chiens sans surveillance rentrent sur les propriétés privés, peuvent faire des dégâts et aussi perturber les chiens de ceux qui ont tout fait pour empêcher leur divagation.
- ✓ **Prélèvement facture d'eau :**
Pour rappel, le **prélèvement automatique à échéance** est désormais possible pour les factures d'eau. Si vous êtes intéressés, il vous suffit de vous présenter en mairie, muni d'un RIB afin de compléter et signer un mandat SEPA.
Vous recevrez, comme d'habitude, votre facture où sera précisée votre date de prélèvement ainsi pas de risque d'oubli ou de retard, c'est simple et pratique.
Pour être prélevé dès la facture définitive de 2016, **vous devez effectuer les démarches en mairie avant le 30 octobre 2016**.
- ✓ **Listes électorales :**
Afin de se faire inscrire sur les listes électorales, **les nouveaux habitants** et les personnes qui ont omis de le faire jusqu'à présent doivent se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité **avant le 31 décembre**, dernier délai.
Les jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année 2016 ou qui les auront avant le 28 février 2017 sont en principe inscrits d'office. Cependant, il convient de vérifier en mairie si leur inscription a bien été prise en compte.